

De : Cabinet Tellier

Envoyé : vendredi 20 octobre 2023 10:58

À : [REDACTED]

Objet : RE: Problématique des PFAS

Monsieur [REDACTED]

Votre mail relatif à l'objet sous rubrique nous est bien parvenu et a retenu notre plus grande attention.

Nous entendons et comprenons parfaitement votre préoccupation à l'égard de la problématique posée par les PFAS sur la gestion de vos dossiers de réhabilitation.

Tout d'abord, la réglementation sur les terres excavées prévoit un système de contrôle-qualité et un système de traçabilité des terres. Nous portons à votre connaissance que la situation en Flandre et en Wallonie concernant les PFAS est très différente car la Wallonie n'a pas de producteurs de PFAS sur son territoire. Les pollutions rencontrées en Wallonie sont donc nettement moins fréquentes et ne justifient dès lors pas des analyses « en routine » sur l'ensemble des terres excavées.

Ainsi, en Wallonie, si les contrôles qualité sont effectués sur des sites qui accueillent ou ont accueilli des activités « à risque PFAS » reprises dans [Novum Sub Sole 90](#), les experts doivent faire analyser les PFAS en tant que paramètres suspects.

De manière plus détaillée, vous pouvez vous référer au tableau suivant, qui reprend les activités « à risque PFAS » : <https://sol.environnement.wallonie.be/files/Expert/PFA%20TABLEAU.pdf>.

Par ailleurs, les bureaux d'études ont été invités à contacter leur(s) maître(s) d'ouvrage si une étude déjà validée investiguait un terrain situé dans une zone où la présence de PFAS est à redouter.

Pour les terres provenant de Flandre et de Bruxelles-Capitale, des dispositions particulières supplémentaires sont prises. Ainsi, la somme des PFAS est exigée (8µg/kg), ce qui permet de limiter le risque de terres issues de Flandre qui pourraient être contaminées par des PFAS.

Pour davantage d'informations et de conseils, nous vous invitons à consulter les deux newsletters de Walterre ci-dessous :

- [Newsletter – Juin 2022 – Walterre](#)
- [Newsletter – PFAS – Walterre](#)

À la lumière de ces différents éléments, nous vous recommandons donc de bien vérifier auprès de l'expert en charge du contrôle qualité des terres que les terrains d'origine où sont émises les terres ne proviennent pas d'un site suspect et que l'ensemble des recommandations ci-dessus ont bien été respectées.

En espérant avoir apporté un éclairage à votre interpellation et en restant à votre disposition pour toute information complémentaire,

Cordialement,



[REDACTED] | Chargée de Communication

Cabinet de la Ministre Céline Tellier
Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt,
de la Ruralité et du Bien-Etre animal

Rue d'Harscamp, 22 - 5000 Namur

Tél : [REDACTED]

Pour suivre l'actualité de la Ministre Céline Tellier :



4000 kms de haies ou 1 million d'arbres en Wallonie d'ici 2024 ?
Faites décoller le compteur de la biodiversité sur yesweplant.wallonie.be

Economisez du papier : n'imprimez ce courriel que si c'est vraiment nécessaire

► Ce message électronique et chacune de ses annexes sont établis à l'attention exclusive du destinataire et peuvent contenir des informations confidentielles. Si vous recevez ce message par erreur, veuillez le supprimer, ainsi que toutes ses annexes, et avertir son expéditeur. Toute publication, reproduction, copie, distribution ou autre diffusion ou utilisation par des tiers est interdite sans autorisation expresse. L'expéditeur ne peut être tenu responsable d'une modification de son message qui résulterait de la transmission par voie électronique.

► La Ministre décline toute responsabilité en ce qui concerne les informations fournies et les avis exprimés dans le présent message. De même, aucune responsabilité ne sera assumée par la Ministre quant aux dommages directs ou indirects résultant de l'usage fait des renseignements, avis ou opinions contenus dans le présent message. Dans tous les cas, seul le document papier, dûment signé par elle-même ou par la personne mandatée à cette fin, engage la Ministre.

► La Ministre décline toute responsabilité quant à la transmission d'un virus par le présent message.

De : [REDACTED]

Envoyé : lundi 16 octobre 2023 16:04

À : Cabinet Tellier <[\[REDACTED\]@gov.wallonie.be](mailto:[REDACTED]@gov.wallonie.be)>

Objet : Problématique des PFAS

Bonjour,

Je lis différents communiqués de presse de la ministre concernant la problématique des PFAS. Je lis notamment que la Wallonie a investi dans le projet « PARC – Horizon Europe » pour évaluer les risques liés aux nouvelles molécules et aux PFAS en particulier. Cette étude devrait fournir ses résultats en 2029.

Saint-Gobain est concernée par cette problématique dans la mesure où elle réalise pour l'instant en sous-traitance deux plans de réhabilitation de ses propres terrains pollués, par la technique du capping.

Pendant quelques années encore, des terres seront importées sur ces terrains pour réaliser le capping suivant le décret de traçabilité des terres excavées (Walterre).

Aujourd'hui les terres importées sur les terrains en question ne font pas l'objet d'analyse pour leur éventuelle contamination en PFAS.

Saint-Gobain ne dispose donc d'aucune information quant à une contamination éventuelle en PFAS des terres déposées.

Saint-Gobain est ainsi préoccupée par le fait que des terres actuellement déclarées conformes ne soient éventuellement contaminées en PFAS et rendent ses terrains contaminés pour le futur, avec peut-être même un risque d'obligation de nouvel assainissement durant la phase de finalisation des plans de réhabilitation, voire même après finalisation des travaux de réhabilitation.

- Une nouvelle législation est-elle envisagée avant la fin de l'étude PARC en 2029 ?

- Dans la positive, quelle serait la portée de cette nouvelle législation par rapport à des plans de réhabilitation déjà engagés ? (par rapport aux nouvelles terres déposées et par rapport aux terres déjà déposées)
- Le cabinet dispose-t-il déjà de listes noires des terrains contaminés en PFAS que Saint-Gobain pourrait dès à présent interdire comme provenance de terres à déposer sur ses terrains ?
- Quelles recommandations le cabinet peut-il donner à Saint-Gobain pour éviter que ces quantités importantes de terres importées sur ses terrains ne constituent une menace pour les générations futures ?

Comme vous le comprenez à la lecture de ses quelques éléments, Saint-Gobain est préoccupée et souhaite être éclairée sur la manière prudente de gérer ses dossiers de réhabilitation. Je me tiens à votre disposition pour un entretien avec l'un de vos spécialistes, soit en présentiel, soit en distanciel.

Merci d'avance pour votre support

Meilleures salutations



SAINT-GOBAIN INNOVATIVE MATERIALS BELGIUM SA

Siège : 6F Avenue Einstein, 1300 Wavre • Belgium

Usine : 169 Rue des Glaces Nationales, 5060 Sambreville • Belgium

www.saint-gobain.com

